Formation Habilitation électrique BR PV ou BP PV

Objectifs pédagogiques :
Savoir : connaitre les contraintes et les dangers liés à une installation solaire photovoltaïque
Savoir-faire : mettre en place les moyens de protection adequates.
Objectifs de la formation.
- De connaître les dangers électriques et la règlementation lié au photovoltaïque.
- De connaître les limites de son titre d'habilitation.
- De connaître les moyens de protection collectifs et individuels pour se mettre en sécurité
- De connaître les zones d'environnement
- Principe de la technologie Photovoltaïque et les risques liés au courant DC.

Public visé
Technicien électricien ou exécutant couvreur avec expérience dans le métier de la technologie photovoltaïque. -

Niveau de connaissances préalables
Connaissances solides en électricité

Intervenant
Salarié Forbat avec expérience professionnelle et diplômes.
Taux de satisfaction global stagiaires 2022 : 99%
Taux d'abandon 2022 : 0%

Durée : 2 jours
Participants : 9 maximum

Méthodes pédagogiques
Supports de cours et vidéo projecteur – Plateformes pédagogiques - outillage

Sanction fin de formation
Test théorique de 20 minutes

Contenu de la formation

Introduction
- Accident du travail et rappel de l'habilitation électrique.

I – Règlementation et habilitation PV
1 – Principe
2 – Maintien des compétences
3 – Symbole d'habilitation
4 – Habilitation en PV
5 – La consignation en PV

II – Rappel électricité
1 – les protections électriques
2 – les différents régimes de neutre en PV
3 – effets de l'électricité
4 – les zones d'environnement
5 – Protection et type de contact

III – Incendie d'origine électrique
Incendie spécifique aux champs PV.

IV– LES EPI

V – L'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE
1- Principe
2- Différents schéma de production
3- Le câblage et connecteur MC4
4- Le stockage batterie

Programme pratique : 2 heures

Mise en situation sur champs PV :
VAT et Mesure de tension AC et DC.
Démonstration de l'arc électrique en DC.
Câblage d'un connecteur MC4.
Mise en service et coupure d'un champ PV (AC et DC).

Utilisation des EPI et protections